



Your ideas become reality®

LUXE PLANK™

**REVÊTEMENT DE SOL EN
PLANCHES EN VINYLE**



GUIDE D'ENTRETIEN ET DE GARANTIE
DU REVÊTEMENT DE SOL

CONSIGNES D'ENTRETIEN

Pour conserver le plus longtemps possible le lustre et la sensation de fraîcheur de votre revêtement de sol, veuillez suivre les recommandations ci-dessous :

À faire

- Essuyer les déversements aussi tôt que possible. Ne pas utiliser d'outils trop abrasifs pour nettoyer un revêtement de sol souple.
- Laver le sol occasionnellement avec le produit nettoyant de revêtements de sol souples et en céramique Once 'n Done® Armstrong®.
- Utiliser le produit à polir SatinKeeper® de Armstrong pour raviver le lustre original du revêtement de sol s'il commence à ternir.

À ne pas faire

- Utiliser des détergents à base de savon ou de produits « appliquer et lustrer » car ils pourraient laisser une pellicule mate sur votre revêtement de sol.
- Utiliser de la cire en pâte ou des produits à polir à base de solvant.
- Utiliser des roulettes car elles endommageront le revêtement de sol.
- Passer l'aspirateur en utilisant une brosse batteuse car celle-ci endommagera visiblement la surface du revêtement de sol.
- Utiliser des outils de nettoyage très abrasifs.

Protection proactive de votre revêtement de sol

- Lorsque vous déplacez des appareils ménagers ou des meubles lourds, disposez des panneaux de contreplaqué sur le sol et faites « avancer » les appareils sur ces panneaux. Vous protégerez ainsi votre revêtement de sol contre les rayures et les éraflures.
- Placez des protecteurs de sols tels que les protecteurs Armstrong sous les meubles afin de minimiser les empreintes sur le sol. En général, plus l'objet à poser sur le sol est lourd, plus la protection de revêtement de sol doit être large.
- Prenez des précautions avec les roulettes. Elles peuvent endommager le revêtement de sol. Par conséquent, nous recommandons de ne pas les utiliser. Si vous décidez de les utiliser, le type de roues doubles représente la meilleure option.
- Placez un essuie-pieds aux entrées qui donnent sur l'extérieur pour minimiser la pénétration de la saleté. Nous déconseillons l'utilisation de tapis doublés de caoutchouc ou de latex (sauf indication contraire) car les produits chimiques (antioxydants) utilisés pour éviter que l'endos ne s'effrite peut tacher votre revêtement de sol de façon permanente. Nous recommandons un tapis doublé de vinyle qui ne tache pas ou un tapis tissé grand teint. La plupart de ces produits sont désignés « grand teint » par le fabricant.
- Tous les produits de nettoyage Armstrong ont été spécialement conçus pour l'entretien des revêtements de sol Armstrong. Vous pouvez vous les procurer auprès de votre détaillant de produits d'entretien de revêtements de sol Armstrong le plus proche.

Tout de suite après la pose

- Maintenez la température minimum de la pièce entre 18 °C (65 °F) et 29 °C (85 °F) pendant 48 heures après la pose.
- Nous vous recommandons de ne pas frotter ou laver votre sol pendant cinq jours.

GARANTIE LIMITÉE/30 ANS/10 ANS POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL

Qu'est-ce qui est couvert et pour quelle période?

« Garantie limitée à vie Armstrong des revêtements de sol Luxe Plank™ Armstrong » signifie que pendant la durée de vie du produit, les produits mentionnés ci-dessus :

- ne s'élimeront pas *;
- seront exempts de défauts de fabrication;
- ne se déchireront pas et ne se trouseront pas dans le cadre d'un usage ménager normal;
- résisteront aux empreintes persistantes dans le cadre d'un usage ménager normal †;
- ne seront pas décolorés par les panneaux de sous-couche (y compris le lauan), l'alcali, la moisissure ou le mildiou;
- les bords des revêtements de sol ne se retrousseront pas

GARANTIE LIMITÉE DE 7 ANS/10 ANS POUR UN USAGE COMMERCIAL LÉGER

Qu'est-ce qui est couvert et pour quelle période?

Lorsqu'il est posé dans des endroits réservés à un usage commercial léger (exemple : zones communes dans les unités d'habitation à logements multiples et dans les magasins de détail avec peu de passage), le produit est garanti contre les défauts de fabrication et l'usure du motif imprimé pour une période de 7/10 ans à compter de la date d'achat. Si un défaut couvert par la présente garantie est signalé par écrit à Armstrong dans les 7/10 ans suivant la date d'achat, Armstrong fournira un nouveau matériau de la même classe ou d'une classe similaire dans une quantité suffisante pour réparer ou remplacer le matériau défectueux.

Que fera Armstrong si l'une des conditions décrites ci-dessus se produit?

Si l'un des événements couverts par la garantie et mentionnés ci-dessus se produit pendant la période de garantie, pour le revêtement de sol en question, Armstrong fournira un revêtement de sol comparable Armstrong de couleur, de modèle et de qualité similaires pour réparer la zone défectueuse ou remplacer le revêtement de sol, à son gré. Si le revêtement de sol a été posé de façon professionnelle, Armstrong paiera les coûts de main-d'œuvre raisonnables associés à la réparation ou au remplacement direct.

Armstrong remplacera ou réparera un revêtement de sol décoloré par la moisissure, le mildiou ou l'alcali une seule fois. Si le remplacement ou la réparation échoue de la même façon une deuxième fois, les conditions du site seront considérées inacceptables pour la pose de carreaux ou de planches de vinyle.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par cette garantie?

- Les dommages causés par le feu, une inondation ou un usage abusif intentionnel.
- Les dommages causés par la brosse batteuse de l'aspirateur et les roulettes ainsi que les entailles causées par des objets pointus.
 - Lorsque vous passez l'aspirateur, nous vous recommandons d'utiliser le tube rigide.
 - Les roulettes ne sont pas recommandées car elles peuvent endommager le revêtement de sol.
- Les ternissures et les égratignures.
 - Si le revêtement de sol se ternit avec le temps, selon l'importance du passage auquel il est soumis et les soins et l'entretien dont il bénéficie, restaurez son lustre à l'aide de la finition peu brillante de revêtement de sol souple SatinKeeper® Armstrong.
- Les différences mineures de couleur, de ton ou de texture constatées entre les échantillons ou les photos couleur imprimées et le revêtement de sol réel.
- Les revêtements de sol qui ne sont pas classés « réguliers ».
- Les revêtements de sol installés dans des résidences autres que celles occupées par le propriétaire ou le locataire. (sauf dans le cas des produits réservés à un usage commercial léger.)
- Les dommages résultant de la construction ou de l'installation.
- Les revêtements de sol décolorés en raison de l'humidité ou des panneaux de sous-couche qui ont déjà été réparés ou remplacés par Armstrong.
- Les revêtements de sol endommagés par l'humidité excessive causée par des sources telles qu'une inondation.
- Les défauts de pose et les poses n'utilisant pas les produits recommandés Armstrong.
- Les dommages entraînés par un usage abusif tel que le déplacement d'appareils ménagers directement sur le revêtement de sol, sans protection adéquate.
 - Lorsque vous déplacez des appareils ménagers ou des meubles lourds, disposez des panneaux de contreplaqué sur le sol et faites « avancer » les appareils sur ces panneaux. Vous protégerez ainsi votre revêtement de sol contre les rayures et les éraflures.

Qu'est-ce qui est exclu de cette garantie?

Armstrong exclut les dommages accessoires ou consécutifs de cette garantie et n'effectuera aucun paiement à ce titre. Nous entendons par-là toutes pertes, dépenses ou tous dommages autres que ceux liés au revêtement de sol même et qui pourraient résulter d'un défaut du revêtement. Aucune garantie implicite ne se prolonge au-delà de la durée de la présente garantie écrite.

Remarque : Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou les limites de dommages fortuits ou consécutifs ou les limites de durée de garantie tacite. Ces limites ou exclusions pourraient donc ne pas s'appliquer à votre cas.

À noter également : Cette garantie vous confère des droits spécifiques auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variant d'une juridiction à l'autre.

† Nous recommandons l'utilisation de protections de revêtement de sol. En général, plus l'objet à poser sur le sol est lourd, plus les protections de revêtement de sol doivent être larges.

* Par « élimé » on entend que le motif du revêtement de sol s'estompe dans le cadre d'un usage ménager normal.

Que faire en cas de problème?

Nous souhaitons que vous soyez satisfait de votre achat de revêtement de sol Armstrong. Si ce n'est pas le cas, contactez votre détaillant. Il peut répondre à vos questions et, au besoin, déclencher le processus de réclamation. Pour toutes autres questions, veuillez nous contacter en composant le 1 800 233-3823.

VEUILLEZ CONSERVER VOTRE REÇU OU L'OBTENIR AUPRÈS DE L'ACHETEUR D'ORIGINE. Armstrong a besoin de vérifier la date et la preuve d'achat pour résoudre tous problèmes qui pourraient survenir.

Cette garantie s'applique aux revêtements de sol achetés après le 1er octobre 2009.

VEUILLEZ ENVOYER TOUTE CORRESPONDANCE À :
customerservice@armstrong.com

Brevet en instance.

Toutes les marques de commerce appartiennent à AWI Licensing Company.

© 2009 AWI Licensing Company
F-8285FR-809



Your ideas become reality®